SANTÉ AU TRAVAIL : RÉGLEMENTATION ET MÉTHODE

2 jours

COMPRENDRE LES LIENS ENTRE SANTÉ AU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment les impacts de la loi Travail : nouvelles règles relatives au suivi médical des salariés, à la procédure de constatation de l'inaptitude...

LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE DROIT DU TRAVAIL

› Rappel de la réglementation
  – l'obligation de résultat et les principes généraux de prévention
  – le rôle des différents acteurs de la santé au travail : l'employeur, les services de santé au travail, le CSE/CSSCT, l'inspection du travail, la CARSAT...
  – les notions liées à la santé au travail : risques psychosociaux, Qualité de Vie au Travail (QVT), TMS, pénibilité au travail, conduites addictives...
› L'incidence sur le contrat de travail
  – les cas de suspension du contrat et les obligations du salarié
  – le suivi médical du salarié : l'impact de la loi Travail
  – l'obligation de reclassement de l'employeur
  – le licenciement pour inaptitude et la prise d'acte de rupture

LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

› Rappel des notions de base
  – la maladie et l'invalidité
  – l'accident du travail et la maladie professionnelle
  – l'incapacité permanente
  – la rechute
  – le temps partiel thérapeutique
  – la guérison, la consolidation, la réadaptation fonctionnelle et/ou professionnelle
› Droits, obligations et indemnisation des assurés
› Conséquences pour l'employeur en matière de cotisation

LA RESPONSABILITÉ DES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

› Le risque civil : la faute inexcusable de l'employeur
› Le risque pénal

C3S Prévenir, c'est agir SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

OBJECTIFS

- Appréhender la place de la santé dans le droit du travail et le droit de la sécurité sociale.
- Connaître la responsabilité de l'employeur en matière de santé au travail.
- Comprendre la notion d'obligation de résultat pesant sur l'employeur.
- Connaître la réglementation en matière de santé au travail et notamment le suivi médical du salarié au regard de la loi Travail.
- Acquérir la méthodologie pour faire de la santé au travail une priorité dans l'entreprise.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 2 jours pour une étude complète de la santé au travail, ses aspects juridiques et pratiques
- Une intervenante disposant d'une double compétence : protection sociale et droit du travail
- La prise en compte des toutes dernières nouveautés et cas de jurisprudence

PUBLIC ET PRÉREQUIS

DRH, collaborateurs des services RH/personnel, responsables HSE QSE, chargés de prévention, juristes, médecins et infirmier(e)s du travail, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :**

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :**

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*